



Communiqué de presse  
Sion/Berne, le 16 avril 2020

## **Une nouvelle société Provins forte : un « oui » à la transformation en société anonyme avec fenaco comme actionnaire majoritaire**

**Le partenariat entre Provins et fenaco aura lieu. Les sociétaires de Provins ont approuvé la transformation en société anonyme à la majorité des deux tiers requise. En outre, ils ont clairement répondu « oui » à une augmentation du capital-actions et à une participation majoritaire de fenaco. Le nouveau Conseil d'administration se compose désormais de trois représentants de fenaco et de deux représentants des producteurs valaisans. D'ici fin avril, les vigneronnes recevront le paiement total du solde de la vendange 2019.**

En raison de l'épidémie de coronavirus, les deux assemblées générales extraordinaires de Provins n'ont pas pu être tenues comme prévu le 14 avril 2020. En lieu et place, le vote s'est effectué sous la forme écrite par correspondance. Lors de ce vote historique, sur 2'299 voix émises, 2'213 ont accepté la transformation de la société coopérative en société anonyme, 86 l'ont refusée. Le vote a été accepté à plus de 96 % avec un taux de participation de 80%. Concernant le deuxième vote, sur 10'708 actions représentées, 10'210 voix ont accepté l'augmentation du capital-actions et la nomination d'un nouveau Conseil d'administration, et 382 voix les ont refusées. Le vote a été accepté à plus de 95%. Les sociétaires ont donc largement approuvé l'ensemble des propositions du Conseil d'administration, ceci à la majorité des deux tiers requise. Ce double « oui » permet ainsi le partenariat prévu entre Provins et fenaco. Les sociétaires de Provins ont ainsi posé la première pierre d'un nouveau départ pour leur entreprise.

### **Un partenaire fiable pour les viticulteurs valaisans**

fenaco devient actionnaire majoritaire de la nouvelle société anonyme avec une participation de 70 % et investit au total CHF 50 millions dans Provins. La moitié du montant servira à l'augmentation du capital-actions ; le reste est prévu pour une ligne de crédit afin de rembourser les prêts et les dettes bancaires. La nouvelle société Provins SA retrouve ainsi une base financière solide et continuera ses activités au sein de fenaco en tant que société valaisanne autonome. Le modèle d'entreprise éprouvé, de la vigne à la bouteille, sera conservé, avec un ancrage solide en Valais et une gestion opérationnelle locale. M. Christian Consoni, Président du nouveau Conseil d'administration de Provins et membre de la Direction de fenaco se réjouit de ses nouvelles responsabilités : « Je tiens à remercier les sociétaires pour la confiance qu'ils nous ont accordée avec leurs votes favorables. A nous maintenant, avec la Direction, de mettre en place les mesures annoncées. Nous voulons tenir notre parole et être un partenaire fiable pour les vigneronnes et vigneronnes valaisans. Nous voulons également donner à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Provins, qui s'engagent avec passion au quotidien, une vision d'avenir. »

Otmar Hofer, Directeur général de Provins, commente : « Je suis très heureux des résultats de ce vote. Les sociétaires ont compris les avantages de cette décision pour Provins. ». Otmar Hofer souligne aussi que la tenue du vote par correspondance en si peu de temps n'a pas été une mince affaire et ajoute : « Je voudrais également remercier tous ceux qui nous ont soutenus, particulièrement les collaboratrices et les collaborateurs de Provins. Leur engagement a grandement contribué à la réussite de cette décision favorable. Grâce à ce «oui» historique, c'est toute la viticulture valaisanne qui respire enfin, surtout nos fidèles vigneronnes et vignerons qui attendaient ce vote avec impatience. Ils seront enfin payés pour la vendange 2019 et pourront désormais se consacrer au travail de la vigne l'esprit serein. »

### **Paiement de la récolte d'ici à fin avril**

Dans les jours à venir, le nouveau Conseil d'administration et la Direction de Provins régleront les détails financiers pour le paiement du solde la récolte 2019 et la planification du remboursement des prêts et des dettes bancaires. Le montant de CHF 13,3 millions destiné au paiement du solde de la vendange 2019, sera libéré dès que la société Provins SA aura été enregistrée en bonne et due forme auprès du registre du commerce du Valais Central. Le dossier d'inscription complet est déposé ce jour par le notaire. Compte tenu des délais d'inscription au registre du commerce et du temps nécessaire aux transactions bancaires ainsi qu'aux travaux administratifs, il est prévu un paiement du solde de la vendange 2019 à fin avril. « Nous avons du pain sur la planche pour les semaines et les mois à venir, et nous nous réjouissons de nous mettre au travail. Le partenariat avec fenaco ouvre de nouvelles perspectives à Provins, à ses actionnaires et aux vignerons valaisans. Nous pourrons enfin remettre nos produits de première qualité au centre de nos activités », conclut Otmar Hofer.

### **Deux producteurs dans le nouveau Conseil d'administration**

Avec sa nouvelle forme juridique, Provins SA se dote également d'un nouveau Conseil d'administration, dont la composition est la suivante :

- M. Christian Consoni, membre de la Direction de fenaco, chef de la Division Industrie alimentaire et du Département Boissons (Président)
- M. Jean-Blaise Gollut, vigneron (Vice-président)
- M. Andreas Baer, chef du Controlling du groupe de fenaco
- M. Pierre Dorsaz, vigneron
- Mme Geneviève Gassmann, membre de la Direction de fenaco, cheffe de la région Suisse romande

Dans cette nouvelle composition, deux personnes représentent à présent les producteurs-vignerons, ce qui renforce leur influence sur le développement stratégique de Provins. Les profils de chacun des membres du nouveau Conseil d'administration peuvent être consultés sur le site de Provins :

[www.provins.ch/conseiladmin](http://www.provins.ch/conseiladmin).

## **Contact médias**

Provins :

Nick Crettenand / nick.crettenand@provins.ch

+41 27 328 66 10

fenaco société coopérative :

Silja Stofer / media@fenaco.com

+41 58 434 00 35

## **A propos de Provins**

Fondée en 1930, la cave Provins est le plus important producteur de vins suisse et l'une des entreprises phares de l'économie valaisanne. Sa production représente environ 20% de celle du canton et environ 10% du pays. Son effectif compte 70 collaborateurs et son chiffre d'affaires annuel 2018/2019 se monte à CHF 47 millions. Forte de 3'000 sociétaires, Provins exploite 780 hectares de vignes, disséminés sur tout le territoire valaisan. La coopérative propose 110 crus répartis dans une vingtaine de gammes et approvisionne tous les secteurs du marché, des grands distributeurs aux particuliers, en passant par les restaurateurs gastronomiques. Maison la plus primée lors des concours nationaux et internationaux, elle a obtenu à deux reprises le titre de « Cave de l'année » en 2008 et 2013.

[www.provins.ch](http://www.provins.ch)

## **A propos de fenaco société coopérative**

fenaco est une société coopérative agricole reposant sur un concept centenaire. Elle appartient à 186 LANDI et à leurs quelque 43 000 membres, parmi lesquels près de 22 000 agricultrices et agriculteurs suisses actifs. En tant que partenaire de commercialisation de produits de l'agriculture, fenaco veille à ce que les denrées alimentaires suisses de haute qualité (fruits, légumes, pommes de terre, céréales, viande et boissons) parviennent jusqu'aux clients. En tant que fournisseur, fenaco propose aussi un large éventail de produits et de prestations pour garantir une agriculture durable, efficace et orientée vers le marché. Les marques de fenaco les plus connues sont Volg et LANDI (détaillants), AGROLA (énergie), LANDOR (engrais), UFA (aliments fourragers), Ernst Sutter (produits carnés), RAMSEIER Suisse (boissons) et DiVino (producteur de vins). fenaco société coopérative, dont le siège est à Berne, emploie plus de 10 000 collaborateurs et a enregistré un produit net de CHF 6,77 milliards en 2018.

[www.fenaco.com](http://www.fenaco.com)